



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E119052

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2026

ÉDITÉ LE

25/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/11/2023
5 000

Raison sociale : ART ET TRAVAUX DE L'HABITAT

264 AVENUE VICTOR HUGO
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FONTENAY-SOUS-BOIS 79055440600021

Téléphone : 01 53 48 17 85

Fax :

Siret : 790 554 406 00021

Portable : 0652155284

Code NACE : 4120B

Site Internet : www.art-travaux-habitat.fr

Numéro caisse de congés payés : 2127271

E-mail : contact@art-travaux-habitat.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021460202804

Responsabilité légale :

ABOUZEDI FAROUK GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021460202804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Électricien, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	16/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	16/04/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.